

SÉANCE DU 30 mars 2023

Le vingt-quatre mars deux-mille-vingt-trois, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le trente mars deux-mille-vingt-trois à dix-neuf.
Le Maire.

Monsieur Stéphane COLIN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

PRESENTS : MME NASSIVET - M. BOURAIN - MME MARTIN - M. COLIN - MME GOURAUD - M. RUALT
M. MARQUET-BERTRAND - M. ROUZEAU - MME MACE - MME PUYRAVAULT - M. RODIER
M. DE PETRIS - MME RIVOLLIER

POUVOIR : M. PATRIE A M. DE PETRIS

EXCUSEES : MME ZITOUNI - MME RUELLAN

ABSENTS : MME RIGOLOT - M. GIRAUD - M. BONNAL

SECRETAIRE : M. COLIN

Madame le Maire ouvre la séance.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

2023-01-30_001

Le compte-rendu du conseil du 30 janvier 2023 a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2023.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

II – MODIFICATION DU PROFIL D'AMORTISSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE A LA CDA DE LA ROCHELLE DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE GEPU

QUESTION 1

2023-03-30_003/7.6.2

Rebecca MARTIN rappelle que, chaque année depuis 2021, la commune verse à la CdA de La Rochelle une attribution de compensation d'un montant de 9 433,00 € pour financer les travaux à exécuter dans le cadre de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

Cette attribution est mandatée au compte 2046 – Attributions de compensation d'investissement, et doit normalement être amortie sur 40 ans.

Le versement étant annuel, Rebecca MARTIN propose au conseil municipal de ne pas appliquer cette règle et d'amortir chaque versement sur un an.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l’article L.2321-2 alinéa 27,

Vu l’avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012,

Considérant que la correction d’erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l’exercice,

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d’ordre non budgétaire par prélèvement/abondement sur le compte 1068,

Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu’elles n’auront aucun impact sur le résultat de l’exercice actuel,

Considérant que l’attribution de compensation versée en 2021 à la CdA de La Rochelle, en section d’investissement, dans le cadre de la compétence GEPU (numéro d’inventaire 929) aurait dû être amortie,

Rebecca MARTIN demande au conseil municipal d’autorise le comptable public à reprendre le compte 1068 du budget principal de la commune pour un montant total de 9 433,00 € par opération d’ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :

Désignation	N° inventaire	Montant des amortissements à régulariser	Débit	Crédit
Attribution de compensation 2021	929	9 433,00 €	1068	28046

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

IV - VOTE DES TAUX D’IMPOSITION POUR 2023

Rebecca MARTIN explique que, dans le cadre de la suppression définitive de la taxe d’habitation sur les résidences principales quels que soient les revenus des contribuables, les communes retrouvent en 2023 leur pouvoir de taux sur cette taxe, qui ne s’applique dorénavant plus qu’aux résidences secondaires.

Rebecca MARTIN propose d’appliquer le taux qui était en vigueur en 2019, et de maintenir les taux des taxes foncières à leur niveau de 2022.

Ainsi, pour 2023, les taux d’impositions proposés sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,85 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58,79 %
- Taxe d’habitation : 12,43 %

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Madame le Maire rappelle qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du C.C.A.S de Thairé pour l'exercice 2023.

Pour mémoire, la subvention allouée en 2022 se montait à 4 000 €.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S, une subvention de 2 500 € est nécessaire pour équilibrer son Budget Primitif 2023.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer au CCAS une subvention de 2 500 € pour l'exercice 2023 et précise que cette subvention sera augmentée si besoin en cours d'année.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

VI-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Maryse PUYRAVAUD propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations locales qui en ont fait la demande, afin de soutenir leur action et leur rôle important dans l'animation du village. Cette subvention est déterminée en fonction des projets et sur présentation des comptes.

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2023
A CORPS DANSE	250,00 €
NJAMALA	250,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	250,00 €
CLUB 3ème AGE - MORTAGNE	250,00 €
COMITE DES FÊTE DE THAIRE	1 000,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	250,00 €
JUDO CLUB "LE PETIT SAMOURAÏ"	250,00 €
LA LIRETTE	500,00 €
SAPEURS POMPIERS	2 500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	250,00 €
THAIR'ECHANGES	250,00 €
ANGOUL'LOISIRS	1 200,00 €
LES FILLES DE L'ORIENT	250,00 €
CLUB MEDITATION	250,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00 €
PLANNING CHAT	250,00 €
LES P'TITES SOURIS	250,00 €
PROVISION	800,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (article 6574)	9 100,00 €

De plus, il est de coutume d'accorder une participation au collège André Malraux au titre de la natation scolaire.

ORGANISME	PROPOSITION 2023
COLLEGE ANDRE MALRAUX	249,56 €
TOTAL DES PARTICIPATIONS (article 65738)	249,56 €

POUR : 13

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Rebecca MARTIN propose au conseil municipal d'adopter le budget primitif ci-dessous pour l'exercice 2023. Avant de procéder au vote, Rebecca MARTIN présente les éléments suivants.

Retour sur l'exercice 2022

L'exercice 2022 est clos avec un excédent de 1 300 317,72 €, qui se décompose ainsi :

- Un excédent de fonctionnement de 680 589,93 € ;
- Un excédent d'investissement de 723 278,79 € ;
- Un déficit des restes à réaliser de 103 551,00 €.

Priorités du budget primitif 2023

Pour 2023 et les exercices suivants, les priorités sont au nombre de deux :

- Préserver la capacité courante de financement (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) malgré la forte augmentation du coût de l'énergie, les augmentations salariales et le renforcement de l'équipe administrative ;
- Continuer à investir dans nos bâtiments, espaces publics et voirie, lancer le projet de liaisons douces et renforcer l'équipement des services communaux.

La section de fonctionnement

DEPENSES		Budget 2022	Réalisé 2022	BP 2023	%
011	Charges à caractère général	413 850,00	361 580,43	451 060,00	8,99 %
012	Charges de personnel	723 000,00	720 856,16	754 000,00	4,29 %
014	Atténuation de produits	33 127,00	32 007,00	33 127,00	0,00 %
65	Autres charges de gestion courante	101 700,00	99 247,00	95 620,00	-5,98 %
66	Charges financières	12 000,00	11 595,96	10 000,00	-16,67 %
67	Charges exceptionnelles	1 100,00	18,02	1 100,00	0,00 %
68	DAP	900,00	-	1 000,00	11,11 %
042	Opérations d'ordre entre sections	-	59 160,00	9 433,00	
023	Virement à la section d'invest.	588 854,22	-	727 587,93	23,56 %
TOTAL		1 874 531,22	1 284 464,57	2 082 927,93	

La section de fonctionnement s'équilibre à **2 082 927,93 €**. Côté dépenses :

- Les charges à caractère général (fluides, maintenance, achats de matériel et de prestations...) représentent 34 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste progresse de près de 9 % par rapport au budget 2022, afin de maintenir la qualité des services à la population dans un contexte fortement inflationniste ;
- Les charges de personnel totalisent 56 % des dépenses réelles de fonctionnement et montrent une augmentation de 4,29 % par rapport aux crédits inscrits en 2022, et ce malgré le positionnement de crédits pour le recrutement d'un personnel administratif supplémentaire.

RECETTES		Budget 2022	Réalisé 2022	BP 2023	%
70	Produits des services / domaine	168 853,00	174 582,31	172 650,00	2,25 %
73	Impôts et taxes	910 179,00	938 860,58	1 004 355,00	10,35 %
74	Dotations et participations	258 810,00	263 032,31	208 533,00	-19,43 %
75	Autres produits de gestion courante	13 500,00	13 688,52	16 800,00	24,44 %
76	Produits financiers	-	2,74	-	
77	Produits exceptionnels	-	33 611,01	-	
78	RAP	-	252,53	-	
013	Atténuation de charges	-	9 675,28	-	
042	Opérations d'ordre entre sections	30 000,00	38 160,00	-	
002	Excédent reporté	493 189,22	493 189,22	680 589,93	38,00 %
TOTAL		1 874 531,22	1 965 054,50	2 082 927,93	

Côté recettes :

- Les produits des services et du domaine (cantine, centre de loisirs, emplacements forains, concessions au cimetière...) ajoutés aux atténuations de charges (remboursements sur salaires) et aux autres produits de gestion courante (loyers) représentent 13 % des recettes de fonctionnement hors résultat reporté ;
- Les impôts et taxes totalisent 72 % de ces recettes et les impôts « ménages » sont estimés à 877 000 €, compte tenu de la forte revalorisation des valeurs locatives (plus de 7 %) et d'une importante augmentation de l'assiette (nombreuses constructions nouvelles) ;
- Les dotations et participations représentent 15 % des recettes de fonctionnement hors résultat reporté. On note que, pour la première fois depuis douze ans, il n'est pas prévu de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat.

Pour 2023, la capacité courante de financement (différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice, sans tenir compte du résultat antérieur et des opérations d'ordre) se monte en prévision à 56 431 €, soit une diminution de 14 % par rapport à 2022. Ce chiffre tient compte de prévisions prudentes tant en dépenses qu'en recettes.

Du fait de l'excédent 2022, l'autofinancement prévu se monte à 727 587,93 €.

La section d'investissement

La section d'investissement est présentée avec un suréquilibre de 38 511,25 €.

Les dépenses

DEPENSES	Budget 2022	Réalisé 2022	RAR 2022-2023	BP 2023	%
- Opérations d'équipement	616 485,72	146 643,38	120 810,00	467 933,00	-4,50 %
16 Dette - remboursements capital	869 000,00	65 016,62	-	1 014 000,00	16,69 %
001 Déficit reporté	76 628,92	76 628,92	-	-	-100,00 %
040 Opérations d'ordre entre sections	30 000,00	38 160,00	-	-	-100,00 %
041 Opérations patrimoniales	43 000,00	-	-	70 000,00	62,79 %
TOTAL	1 635 114,64	326 448,92	120 810,00	1 551 933,00	
			1 672 743,00		

En dépenses, les travaux et achats d'équipements prévus se montent à 467 933,00 € hors reports de crédits. Le tableau ci-dessous détaille les projets à mettre en œuvre.

DEPENSES	BUDGET 2022	EXÉCUTÉ 2022	RAR 2022-2023	BP 2023
Grands projets	44 377,96	16 480,18	-	-
Opé 274 – Espace Dirac et chaufferie bois	44 377,96	16 480,18	-	-
Maîtrise d'œuvre, travaux et équipements	44 377,96	16 480,18	-	-
Bâtiments communaux	52 057,69	15 558,79	2 260,00	54 000,00
Opé 248 - Eglise	25 600,00	-	-	15 000,00
Travaux divers	25 600,00	-	-	15 000,00
Opé 269 - cimetière	10 200,00	4 813,20	2 260,00	7 000,00
Travaux et reprises de concessions	5 000,00	-	2 260,00	2 500,00
Travaux divers	5 200,00	4 813,20	-	4 500,00
Opé 254 - Bâtiments communaux	16 257,69	10 745,59	-	22 000,00
Aménagement de 3 bureaux 1er étage mairie	16 257,69	10 745,59	-	17 000,00
Climatisation salle Bontemps	-	-	-	5 000,00
Opé 266 - accessibilité	-	-	-	10 000,00
Travaux de mise en accessibilité	-	-	-	10 000,00
Développement durable et cadre de vie	40 000,00	23 927,20	13 300,00	42 500,00

Opé 271 - Cadre de vie et environnement	10 000,00	7 300,00	-	20 000,00
Liaisons douces - Etudes	10 000,00	7 300,00	-	15 000,00
Liaisons douces - Acquisitions foncières	-	-	-	5 000,00
Opé 265 - Aménagements urbains	30 000,00	16 627,20	13 300,00	22 500,00
Acquisitions foncières	-	-	-	5 000,00
Mobilier urbain	-	-	-	2 500,00
Aires de jeux et terrains de sport	30 000,00	16 627,20	13 300,00	15 000,00
Voirie	303 700,54	42 957,74	97 500,00	273 433,00
Opé 234 - Eclairage public	10 000,00	579,10	2 000,00	10 000,00
Remplacement de candélabres	10 000,00	579,10	2 000,00	10 000,00
Opé 247 - Sécurité routière	17 000,00	9 128,87	6 000,00	15 000,00
Aménag. de sécurité (panneaux, signalétique...)	17 000,00	9 128,87	6 000,00	15 000,00
Opé 259 - Travaux de voirie	267 267,54	23 816,77	89 500,00	230 000,00
Travaux de voirie - diverses rues	115 267,54	23 816,77	46 500,00	115 000,00
Plateau surélevé la Fondelay	43 000,00	-	43 000,00	-
Aménagement Place de la Liberté	109 000,00	-	-	109 000,00
Poteaux incendie	-	-	-	6 000,00
Opé 264 - Extension de réseau	-	-	-	9 000,00
Travaux divers	-	-	-	9 000,00
Opé 280 - GEPU	9 433,00	9 433,00	-	9 433,00
Attribution de compensation transfert GEPU	9 433,00	9 433,00	-	9 433,00
Enfance - Jeunesse - Education	63 679,78	16 504,74	7 750,00	34 850,00
Opé 267 - Ecole	58 728,39	14 783,98	7 750,00	30 050,00
Travaux divers	30 000,00	-	5 500,00	15 100,00
Equipement informatique	1 728,39	1 830,00	-	-
Acquisition de matériel et mobilier	12 000,00	12 953,98	2 250,00	800,00
Matériel de cuisine	15 000,00	-	-	14 150,00
Opé 268 - ALSH	2 000,00	-	-	2 000,00
Travaux et matériel	2 000,00	-	-	2 000,00
Opé 276 - Local jeunes	2 000,00	792,33	-	2 000,00
Travaux et matériel	2 000,00	792,33	-	2 000,00
Opé 277 - RAM	951,39	928,43	-	800,00
Acquisition de matériel	951,39	928,43	-	800,00
Mobilier et matériel des services	112 669,75	31 214,73	-	63 150,00
Opé 270 - Mobilier et matériel	112 669,75	31 214,73	-	63 150,00
Matériel services techniques	83 419,75	1 596,65	-	50 000,00
Matériel informatique	20 500,00	20 759,75	-	4 000,00
Nouveau site internet mairie	-	-	-	2 000,00
Mobilier et équipement divers	350,00	458,33	-	4 500,00
Mobilier bibliothèque	-	-	-	2 650,00
Restitution St Vivien tracteur et faucheuse	8 400,00	8 400,00	-	-
TOTAL PROGRAMME INVESTISSEMENT	616 485,72	146 643,38	120 810,00	467 933,00

L'endettement

L'annuité de la dette de la commune se monte en 2023 à 1 024 000 €. Ce montant exceptionnellement élevé s'explique par l'inscription de 943 000 € de crédits destinés au remboursement en capital du prêt relais souscrit en 2020 pour « porter » les subventions et la TVA afférentes à la salle multi-activités et à la chaufferie bois.

Hormis cet emprunt à court terme, l'annuité « normale » de la dette de la commune frôle les 80 000 €. Cette annuité, qui avait été divisée par deux entre 2014 et 2018 puisque de nombreux emprunts ont été soldés, est quasiment remontée à son niveau de 2014 car la commune a emprunté 400 000 € en 2018 pour financer les travaux de construction de la salle multi-activités.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 est de 1 304 896 € réparti en 5 prêts. Tous les emprunts de la commune sont en euros et à taux fixe. L'encours à long terme (prêt relais non inclus) se monte à 361 896 €.

Au 1^{er} janvier 2023, la commune a une capacité de désendettement de 6,41 années hors prêt relais (contre 8,18 années en 2019 et 12,87 en 2020). Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Il est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. On considère que le seuil de vigilance se situe à 10 ans et le seuil critique à 11-12 ans.

Les recettes

	RECETTES	Budget 2022	Réalisé 2022	RAR 2022-2023	BP 2023	%
10	10222 - FCTVA	180 000,00	251 065,49	-	16 300,00	-90,94 %
	10226 - Taxe d'aménagement	93 428,41	93 428,41	-	75 805,53	-18,86 %
13	Subventions	690 832,01	645 623,81	17 259,00	10 750,00	-95,95 %
16	Emprunts	-	450,00	-	-	0,00 %
001	Excédent reporté	-	-	-	723 278,79	0,00 %
021	Virement de la section de fonct.	588 854,22	-	-	727 587,93	23,56 %
024	Cessions d'immobilisations	39 000,00	-	-	60 840,00	56,00 %
040	Opérations d'ordre entre sections	-	59 160,00	-	9 433,00	0,00 %
041	Opérations patrimoniales	43 000,00	-	-	70 000,00	62,79 %
TOTAL		1 635 114,64	1 049 727,71	17 259,00	1 693 995,25	
				1 711 254,25		

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

VIII-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DE LA RUE DU TEMPLE (BUDGET HT)

QUESTION 7

2023-03-30_009/7.1.2

Ce budget retrace les opérations de réhabilitation et gestion des locaux de l'ancienne poste et de l'ancienne COOP.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 300,00 € HT.

	DEPENSES	Budget 2022	Réalisé 2022	BP 2023
60612	Electricité	-	-	500,00
627	Frais de dossier emprunt	-	-	230,00
CHAPITRE 011		-	-	730,00
66111	Intérêts de la dette	2 400,00	397,60	6 450,00
CHAPITRE 66		2 400,00	397,60	6 450,00
023	Virement à la section d'invest	2 050,00	-	1 120,00
CHAPITRE 023		2 050,00	-	1 120,00
TOTAL DEPENSES		4 450,00	397,60	8 300,00

RECETTES		Budget 2022	Réalisé 2022	BP 2023
752	Loyers	4 450,00	6 561,30	7 800,00
7588	Charges locatives	-	414,18	500,00
CHAPITRE 75		4 450,00	6 975,48	8 300,00
TOTAL RECETTES		4 450,00	6 975,48	8 300,00

La section d'investissement

Compte tenu des reste-à-réaliser, la section d'investissement s'équilibre à 312 697,88 €.

DEPENSES		Budget 2022	Réalisé 2022	RAR 2022- 2023	BP 2023
1641	Remboursement capital de la dette	13 059,92	4 000,00	-	15 500,00
CHAPITRE 16		13 059,92	4 000,00	-	15 500,00
2313	Acq foncières et travaux en cours	77 700,00	63 763,51	-	51 930,70
238	Avances sur MOE	383 200,00	38 602,33	85 000,00	-
OPERATION 101		460 900,00	102 365,84	85 000,00	51 930,70
001	Déficit reporté	83 518,41	83 518,41	-	160 267,18
CHAPITRE 001		83 518,41	83 518,41	-	160 267,18
TOTAL DEPENSES		557 478,33	189 884,25	85 000,00	227 697,88
				312 697,88	

RECETTES		Budget 2022	Réalisé 2022	RAR 2022- 2023	BP 2023
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1 428,33	1 428,33	-	6 577,88
CHAPITRE 10		1 428,33	1 428,33	-	6 577,88
1323	Subvention CD17	29 000,00	28 188,74	-	75 000,00
13258	Subvention CdA	125 000,00	-	-	-
OPERATION 101		154 000,00	28 188,74	-	75 000,00
1641	Prêts en euros	400 000,00	-	230 000,00	-
CHAPITRE 16		400 000,00	-	230 000,00	-
021	Virement de la section de fonct	2 050,00	-	-	1 120,00
CHAPITRE 021		2 050,00	-	-	1 120,00
TOTAL RECETTES		557 478,33	29 617,07	230 000,00	82 697,88
				312 697,88	

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Madame le Maire propose d'actualiser le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2023 comme suit :

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes Pourvus	Postes Vacants
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Adjoint administratif - principal 1 ^{ère} classe	C	35/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint administratif	C	35/35^{ème}	1	0	1
SECTEUR TECHNIQUE					
Adjoint technique	C	27/35^{ème}	1	1	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint technique	C	35/35^{ème}	2	2	0
Adjoint technique	C	28/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint technique	C	24/35 ^{ème}	1	1	0
SECTEUR ANIMATION					
Animateur	B	35/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint d'animation	C	35/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint d'animation	C	12.5/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint d'animation	C	30.5/35 ^{ème}	2	2	0
Adjoint d'animation	C	30/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint d'animation	C	27/35 ^{ème}	1	1	0
SECTEUR A.T.S.E.M.					
ATSEM - principal 1 ^{ère} classe	C	30.5/35 ^{ème}	1	1	0
SECTEUR POLICE MUNICIPALE					
Brigadier-chef	C	22.5/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

18

17

1

EMPLOIS PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Agent gestion agence postale APC <i>CDD convention mairie-la Poste</i>	C	35/35 ^{ème}	1	1	0
Animateur enfance-jeunesse <i>CDD 3-2 saisonnier</i>	C	25/35 ^{ème}	1	1	0
Animateur enfance-jeunesse <i>CDD 3-2 saisonnier</i>	C	30/35 ^{ème}	2	2	0
Agent technique espaces verts - CAE	C	25/35 ^{ème}	1	1	0
Agent technique voirie-bâtiment <i>CAE LAB DE L'EMPLOI</i>	C	35/35 ^{ème}	1	0	1
Agent technique espaces-verts <i>CAE LAB DE L'EMPLOI</i>	C	35/35 ^{ème}	1	0	1
Agent nettoyage bâtiments - CAE	C	20/35 ^{ème}	1	0	1
Animateur CAE PEC DE L'EMPLOI	C	35/35 ^{ème}	1	0	1
Agent entretien bâtiments - <i>Vacataire</i>	C	500h/an	1	1	0
Animateur éducation jeunesse <i>vacataire</i>	C	500h/an	1	0	1
ATSEM -Contrat d'apprentissage	C	35/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

12

7

5

TOTAL GENERAL

30

24

6

Les modifications consistent :

1- à pérenniser deux postes en CDD de remplacement en les affectant sur les deux postes qui sont vacants de la filière technique suite à une rupture conventionnelle pour le poste à 35H aux espaces verts et à un départ en retraite pour le poste à 27H en restauration scolaire ;

2- à la création d'un poste d'agent administratif à temps complet pour renforcer l'équipe de l'administration générale.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

***L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.
La séance est levée à 21h00.***

Liste des présents à la séance du 30 mars 2023

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Marie-Gabrielle NASSIVET	<i>présente</i>	Béatrice MACÉ	<i>présente</i>
Sébastien BOURAIN	<i>présent</i>	Maryse PUYRAVAUD	<i>présente</i>
Rébecca MARTIN	<i>présente</i>	Christophe RODIER	<i>présent</i>
Stéphane COLIN	<i>présent</i>	Willy DE PETRIS	<i>présent</i>
Danielle GOURAUD	<i>présente</i>	Sébastien GIRAUD	<i>absent</i>
Nicole RIGOLOT	<i>absente</i>	Florence RUELLAN	<i>excusée</i>
Dalila ZITOUNI	<i>excusée</i>	Jérôme PATRIE	<i>POUVOIR à M. DE PETRIS</i>
Michel RUAULT	<i>présent</i>	Elise RIVOLLIER	<i>présente</i>
Alain MARQUET-BERTRAND	<i>présent</i>	Marc BONNAL	<i>absent</i>
Yves ROUZEAU	<i>présent</i>		

Table des matières séance du 30 mars 2023

Réf.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023		2023-01-30_001
II - MODIFICATION DU PROFIL D'AMORTISSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE A LA CDA DE LA ROCHELLE DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE GEPU	QUESTION 1	2023-03-30_003/7.6.2
III - CORRECTION DU COMPTE 1068 / CORRECTION D'ERREURS SUR EXERCICES ANTERIEURS	QUESTION 2	2023-03-30_004/7.1.2
IV - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2023	QUESTION 3	2023-03-30_005/7.2.2
V- VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S. DE THAIRE - EXERCICE 2022	QUESTION 4	2023-03-30_006/7.5.3
VI - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	QUESTION 5	2023-03-30_007/7.5.2
VII - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL	QUESTION 6	2023-03-30_008/4.1.7
VIII-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DE LA RUE DU TEMPLE (BUDGET HT)	QUESTION 7	2023-03-30_009/7.1.2
IX-ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JUIN 2023	QUESTION 8	2023-03-30_010/4.1.7

